

2 M 1921

SARL unipersonnelle au capital de 5.000 euros
Nouveau siège social : 10 rue de la Poste - 35135 Chantepie
Ancien siège social : 3 rue des Moulins à Vent – 35520 La Chapelle-Des-Fougeretz
990 612 970 RCS Rennes

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2025

*Transfert du siège social
Ouverture d'établissement principal sur prise d'activité par suite de l'acquisition d'un fonds de commerce
Pouvoirs*

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ (2025),
LE 30 SEPTEMBRE
A DIX-NEUF HEURE (19h00)

Au siège social,

M. Christophe Palacin, associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle 2M 1921 plus amplement désignée ci-dessus (ci-après la Société »),

Propriétaire des 500 parts sociales composant le capital de la Société,

Préside la séance en sa qualité de gérant.

Sont à sa disposition :

- les statuts de la Société ;
- le rapport de la gérance ;
- un exemplaire de l'acte de cession du fonds de commerce sis 10 rue la Poste à Chantepie (35) suivant acte SSP en date du 12/09/2025 ;
- le texte des résolutions proposées.

Après avoir rappelé que la Société a acquis un fonds de commerce de caviste – épicerie fine sis 10 rue la Poste à Chantepie (35), et la faculté proposée par la société bailleuse propriétaire du local d'exploitation permettant à la Société de domicilier son siège au lieu de son principal établissement, le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Transfert du siège social de la société, et de son principal établissement par suite d'une prise d'activité consécutivement à l'acquisition d'un fonds de commerce ;**
- **Suppression des articles 20 et 21 et des annexes aux statuts de la Société consécutivement à l'exécution des formalités d'immatriculation ;**
- **Pouvoirs**

DECISIONS

PREMIERE DECISION

Transfert du siège social de la société, et ouverture d'un établissement principal sur transfert consécutivement à l'acquisition d'un fonds de commerce (prise d'activité) – modification corrélative des statuts

L'associé unique, connaissance prise du rapport du gérant, et rappelant l'acquisition d'un fonds de commerce suivant acte sous seing privé du 12/09/2025 par la société, décide de transférer le siège social de la Société actuellement situé 3 rue des Moulins à Vent – 35520 La Chapelle-Des-Fougeretz à l'adresse suivante :

10 rue de la Poste - 35135 Chantepie

Il décide également de transférer le principal établissement à l'adresse sus-indiquée dans le cadre d'une déclaration de prise d'activité consécutivement à l'acquisition du fonds.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Dont acte.

DEUXIEME DECISION

Suppression des articles 20 et 21 et des annexes aux statuts de la Société consécutivement à l'exécution des formalités d'immatriculation

L'associé unique, connaissance prise du rapport du gérant, décident de supprimer le titre X et les annexes aux statuts de la Société consécutivement à l'exécution des formalités d'immatriculation.

Dont acte.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Dont acte.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

M. Christophe Palacin

Gérant, associé unique

Signé par :

AF9EA165DE224FC...